



MAIRIE
32 rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En vertu de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune se réunira, en séance ordinaire, le

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2022 à 19 HEURES
à la MAIRIE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte administratif & vote du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022
- Débat relatif à la protection sociale complémentaire
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Tarifs municipaux 2022-2023
- Questions diverses

Auffreville-Brasseuil, le 23 mars 2022

Le Maire,
Serge ANCELOT

